



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

Le dossier d'inscription précise les conditions du contrat entre la famille et l'établissement. Il convient donc de le lire et de remplir les fiches soigneusement. Tous les représentants légaux doivent signer les documents. En cas de séparation du couple (voir modalités éventuelles du jugement) et impossibilité pour l'un des parents de signer le dossier, un courrier attestant l'accord sur le choix de l'école est demandé au parent non-signataire.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par mail en cas d'acceptation du dossier.

Liste des pièces du dossier à compléter et signer

- INSCRIPTION ENFANT
- RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX
- FACTURATION
- REGLEMENT INTERIEUR
- AUTORISATION DE PRELEVEMENT
- FICHE SANITAIRE (à retourner en juin)

Liste des pièces à fournir

- Une photo récente de l'enfant
- Une copie du carnet de vaccination ou certificat de vaccinations obligatoires à jour.
- En cas de contre-indication : un certificat médical de contre-indication pour chaque vaccin non effectué.*
- Les bulletins scolaires des classes fréquentées par l'enfant
- Une copie du livret de famille ou pièce d'identité des responsables légaux.
- L'attestation d'assurance scolaire 2023-2024 (à remettre au plus tard le jour de la rentrée)

Une fois la place confirmée, vous pourrez procéder au virement des frais d'inscription de 450 euros. Ces frais sont payables uniquement lors de la 1ère inscription. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement.



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX

Parent 1

NOM : _____ Prénom : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : (commune et département) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Profession : _____
Téléphone personnel : _____ Téléphone professionnel _____
Courriel : _____@_____

Parent 2

NOM : _____ Prénom : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : (commune et département) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Profession : _____
Téléphone personnel : _____ Téléphone professionnel _____
Courriel : _____@_____

AUTORISATION Droit à l'image

Rayer les mentions inutiles

J'autorise / je n'autorise pas l'école à prendre en photo ou filmer mon enfant dans le cadre des activités scolaires pour publier sur notre application interne (Klassly)

J'autorise / je n'autorise pas l'école à prendre en photo ou filmer mon enfant pour publier sur le site internet de l'école

J'autorise / je n'autorise pas la publication de photographies de mon enfant dans la presse locale.

Signature Parent 1

Signature Parent 2



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr



INSCRIPTION ENFANT

Nom : _____ Prénom _____

Sexe : F M Nationalité _____

Date de naissance : ___/___/_____ Lieu de naissance : _____

Frères & Sœurs : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Penser à informer le secrétariat de tout changement d'adresse.

Classe demandée pour la rentrée 2024:

- Preschool (2 ans le jour de la rentrée) PS MS GS
 CP CE1 CE2 CM1 CM2

Niveau d'anglais : Aucune Notion Notions Bilingue

Langue maternelle : _____

Scolarité des années précédentes : *Merci de joindre les bulletins de compétences au dossier*

Année	Ecole	Classe

Mon enfant possède un PAP (Projet d'Accueil Personnalisé) oui non

Mon enfant possède un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) oui non



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

FACTURATION

Frais de scolarité Preschool (Toute Petite Section né en 2022)

	Paiement mensuel	Paiement annuel
1 ^{er} Enfant	750€ €	7350€

Frais de scolarité Petite Section à Cm2

	Paiement mensuel	Paiement annuel
1 ^{er} Enfant	630€	6150€
2 ^{ème} enfant	505€	5050€
Dès le 3 ^{ème} enfant	480€	4800€

Les frais de scolarité mensuels sont prélevés tous les 5 du mois, de septembre 2024 à juin 2025.

Les frais annuels sont prélevés le 5 septembre 2024.

Les frais annexes (périscolaire, cantine, activités) sont facturés et prélevés entre le 20 et le 25 du mois.

Veuillez noter que les frais annexes de juin seront prélevés le 5 juillet 2023.

Frais annexes

450€ de frais d'inscription uniquement à la première inscription.

Périscolaire

Des ateliers extrascolaires sont proposés au sein de notre établissement par des intervenants extérieurs afin d'épanouir nos élèves au mieux. Les inscriptions se feront en juin 2024.

L'accueil périscolaire est assuré le matin et le soir par notre équipe.

Arrivée dès 7h45	6€
Arrivée entre 8h00 et 8h15	4€
Arrivée entre 8h15 et 8h25	2€
Départ avant 17h00	3€
Départ entre 17h00 et 17h30	5€
Départ entre 17h30 et 18h30	8€

L'heure d'arrivée ou de départ détermine votre tarification. Il n'y a pas d'inscription nécessaire. Il suffit de scanner le QR code le matin et ou le soir.

⚠ Vous devrez prévoir les goûters de vos enfants pour le temps périscolaire/activité

INFO : 50% de crédit d'impôt pour les moins de 6 ans. Attestation à demander par mail au secrétariat.



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

Cantine

Nous travaillons avec notre fournisseur 1001 repas. Les réservations se font via un formulaire internet envoyé à tous les parents.

Les repas sont facturés 6,30 euros l'unité

En cas d'absence, il faut en informer le secrétariat par mail uniquement 3 jours ouvrés avant pour une déduction sur la facture.

Fournitures

Maternelles

Nous achetons les fournitures scolaires nécessaires (cahier, ardoise, feutres/crayons, pochettes...), une somme forfaitaire de 30€ vous sera facturée et incluse dans la facture de Septembre.

Il faudra prévoir pour le jour de la rentrée :

- 1 sac de change
- 1 paire de chaussons
- 1 gourde
- Coussins / couverture doudou pour la sieste

Primaires

L'école se charge des achats du matériel scolaire (fichiers, manuels) et des fournitures (cahiers, classeurs, pochettes,...) nécessaires. Une somme forfaitaire pouvant aller jusqu'à 100€ vous sera facturée et incluse dans la facture de septembre.

- 1 paire de chaussons
- 1 cartable
- 1 gourde
- Un agenda à partir du Ce2



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – Conditions de réinscription

Les parents des élèves suivant déjà leur scolarité chez Red Apple School devront nous confirmer leur souhait de continuer la scolarité au plus tard mi-janvier. La somme de 345 euros permettra de réserver la place, nous déduirons cette somme de la facture de septembre 2024.

Article 2 – Condition d'inscription

Les inscriptions dans notre école sont traitées après entretien avec la Direction et dans la limite des places disponibles. Le dossier d'inscription devra être rempli et accompagné de toutes les pièces demandées pour approbation.

Article 3 – Désistement d'inscription ou de réinscription

En cas de désistement pour la rentrée 2024-2025, après le 01/03/2024, 2 mois de frais de scolarité seront dus dans la mesure où la place n'est pas prise par un nouvel élève au premier jour de la rentrée de septembre 2024.

Article 4 – Départ en cours d'année scolaire 2024-2025

Tout départ en cours d'année scolaire 2024-2025 entrainera des pénalités. En cas de départ entre le 1er octobre 2024 et le 31 décembre 2024, 70 % des frais annuels de scolarité seront dus. A compter du 1^{er} janvier 2025 la totalité des frais annuels de scolarité seront dus. Ces frais pourront être annulés si l'élève est remplacé dans le mois du départ.

Article 5 - Assiduité et retard

Assiduité : L'inscription à l'école implique une fréquentation assidue conforme au calendrier scolaire 2024-2025 et aux horaires. Nous vous demandons donc de justifier les raisons de toute absence par mail adressé au secrétariat.

Retard : La porte de l'école ferme à 8h45 pour la maternelle et à 08h30 pour les primaires. Nous vous rendons attentif sur le fait que l'arrivée tardive de votre enfant perturbe la bonne marche de la classe. En cas de retard il faut appeler au secrétariat de l'école et attendre que quelqu'un vienne vous ouvrir. Les retards pourront être notifiés dans le livret scolaire. Des retards répétés peuvent aboutir à une convocation auprès de la direction et aller jusqu'au renvoi de l'école si la situation perdure.

Article 6 - Organisation du temps scolaire

L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 18h30



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

Article 7 - Accueil et remise des élèves

En classe de Preschool, l'accueil et la remise des enfants se fait directement dans la classe.

En maternelle (de la Petite Section à la Grande Section), les parents ou responsable majeur doivent remettre l'enfant physiquement au personnel encadrant de l'école aux entrées spécifiées jusqu'à 8h45.

A la fin des cours, les enfants sont remis aux parents ou responsables majeurs inscrits sur la liste des personnes autorisées par le personnel encadrant entre 16h15 et 16h30. Passé ce délai, les enfants sont inscrits d'office en temps périscolaire. En primaire, les parents doivent accompagner les enfants au portail de l'école dès 08h15. A 8h15 les professeurs accueillent les enfants dans la classe. A la fin des cours, les enfants sont remis aux parents ou responsable majeur inscrit sur la liste des personnes autorisées par le personnel encadrant à 16h30. Passé ce délai les enfants sont inscrits en temps périscolaire. Les parents peuvent signer une décharge s'ils souhaitent que leurs enfants rentrent ou arrivent seuls.

Article 8 - Photographies

Une attention particulière doit être portée au respect des règles relatives au droit à l'image. Toute prise de vue nécessite l'autorisation signée des parents. (voir document d'inscription)

Article 9 - La laïcité

Cela implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre. La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée. La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect du pluralisme des convictions. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Les personnels ont un devoir de stricte neutralité. Ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 10 - Responsabilité des parents

En cas de détérioration, de casse ou de vol. Tout matériel détérioré, cassé ou volé volontairement par un élève appartenant à l'école ou à un autre élève devra être remboursé par les parents. En cas de vol d'objets précieux ou d'argent, l'école ne peut être tenue comme responsable. Nous vous demandons donc de ne pas amener de bijou, d'argent, d'objet électronique ou d'objet de valeur dans l'enceinte de l'établissement.



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

Article 11 - Hygiène et santé des élèves

La direction assure la mise en place d'un service de ménage afin d'assurer la propreté des locaux et de respecter les normes officielles en vigueur.

La liste des évictions scolaires en cas de maladie qui est affichée dans l'école doit être respectée. Sinon, nous nous verrons contraint de ne pouvoir accepter votre enfant le temps de la maladie. Tout protocole sanitaire mis en place devra être suivi autant par le personnel de Red Apple School que par les parents.

Article 12 - Sécurité des locaux

Le directeur, responsable de la sécurité de l'école, prend toutes dispositions pour prévenir les risques d'incendie et de panique : il fait réviser les installations de sécurité périodiquement selon le calendrier officiel. - il assure l'information des personnels et des élèves en particulier par l'affichage des consignes - il organise au moins deux exercices d'évacuation dans l'année. Il tient un registre de sécurité où sont consignées ses observations et les consignes de la commission de sécurité.

Article 13 - Sécurité et protection de l'élève

En cas d'accident ou de problèmes de santé : Les parents sont tenus de nous informer de la liste des personnes à joindre en cas d'urgence et le personnel encadrant est tenu de respecter cette liste. En cas d'urgence, pour un élève accidenté ou malade, le médecin régulateur du 15 appelé prendra les décisions d'orientation et de transport adéquates pour l'élève vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par la direction ou le personnel encadrant. Lorsque la situation ne nécessite pas l'appel des services d'urgence, la direction ou le personnel encadrant prévient la famille dans les meilleurs délais pour qu'elle vienne le chercher.

Article 14 - Responsabilité des parents et des élèves

L'école se réserve le droit de ne plus accepter un enfant avec effet immédiat lorsque : L'élève compromet grandement la bonne marche de l'école par son comportement ; Les parents ne respectent pas le principe d'une collaboration saine et respectueuse envers la direction et le personnel ou nuisent aux règles de fonctionnement de l'école.

Article 15 - Facturation

En cas de fermeture administrative de l'école, les frais de scolarité sont dus dans la mesure où l'école maintient un suivi pédagogique. Tout retard de paiement pourra entraîner des frais supplémentaires ou la radiation du ou des élèves concernés. En cas d'oubli répété de scann au périscolaire, une somme forfaitaire pourra être facturée.

J'ai pris connaissances du règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

A, le/...../.....

Signature du ou des responsables légaux : (précédé de la mention lu et approuvé)

NOM et PRENOM

NOM et PRENOM